

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 17

Séance du 31 JUILLET 2000

sous la présidence de M. Jean-Marie HAAS

Votants présents : 10

MM. HAAS, WITTMER, SCHLOSSER, PREVOT, ATZENHOFFER, ISEL
WINLING, GOETZ, Mmes CABIROL, WEISS

Absents : MM. BABILON,

, RUSTENHOLZ, WEISBECKER,
, -excusés-, MM. LOGEL, SIBLER, MEYER-KUHN, NEUHARD

DEL. N° 42/2000

**OBJET : PROROGATION DE DUREE DE L'EMPLOI DE CONTRACTUEL : DIRECTRICE DE HALTE-GARDERIE
ET FIXATION DE LA REMUNERATION CORRESPONDANTE**

- ✓ VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale
- ✓ VU le Décret n° 88-145 du 15 février 1988
- ✓ VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 11 mai 1998
- ✓ VU la délibération du Bureau du 31 août 1998 portant création d'un poste d'agent contractuel chargé de la direction de la halte-garderie
- ✓ VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 9 mars 1998 donnant délégation au Bureau
- ✓ VU la délibération du Bureau du Conseil Communautaire en date du 26 juillet 1999 prorogeant la durée de l'emploi de contractuel

Le Bureau après en avoir délibéré,

- ***décide à l'unanimité, de reconduire le poste d'agent contractuel chargé de la direction de la halte-garderie à 19/39^e semaine pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2000 ;***
- ***décide à l'unanimité, de fixer le niveau de rémunération de l'agent à l'indice brut 390 de la Fonction Publique Territoriale***



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 4 août 2000

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL